

Demande de convention mini-stage pour découvrir une entreprise de l'Artisanat dans le département de l'Allier

Pour établir la convention de stage, les documents suivants sont à transmettre à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, **au plus tard 15 jours avant le début du stage**:

- Le présent formulaire complété pour obtenir la convention de stage
- Une attestation d'assurance responsabilité civile ou attestation sur l'honneur de l'entreprise d'accueil précisant le numéro de police de l'assurance et le nom de l'assureur
- Une Attestation d'assurance responsabilité civile du stagiaire ou du responsable légal pour les mineurs
- Le certificat de scolarité du stagiaire

LE STAGIAIRE

Nom , Prénom :

Tel. :

E-mail :

Date de naissance :

Classe fréquentée* :

**La convention mini-stage concerne les collégiens de 4ème et 3ème, lycéens, étudiants un certificat de scolarité doit être fourni*

L'ENTREPRISE

Nom, Prénom du chef d'entreprise :

N° SIRET * :

**L'entreprise doit être inscrite au répertoire de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Allier*

Ville - Code Postal :

Tel. :

E-mail :

LE STAGE

Métier découvert :

Dates du stage* :

**Les stages pendant les périodes de vacances scolaires comportant au moins 14 jours ouvrables ou non sont possibles si le stagiaire dispose d'un repos continu d'une durée qui ne peut être inférieure à la moitié de la durée totale desdites vacances.*

Horaires du stage : maximum 35H dans la même entreprise, 7H par jour pour les mineurs, 8H par jour pour les majeurs

Formulaire à retourner :

Par courrier : CMA03 - 7 rue Émile GUILLAUMIN 03017 MOULINS

ou par mail : apprentissage.allier@cma-auvergnerhonealpes.fr

En partenariat avec :